

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT "S.E.P.A."

Référence Unique de Mandat (RUM)

En signant ce formulaire, vous autorisez le créancier (Trésorerie Principale de Saint-Brieuc Banlieue, Comptable de Côtes d'Armor Habitat) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du créancier (Trésorerie Principale de Saint-Brieuc Banlieue, Comptable de Côtes d'Armor Habitat).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Les informations obligatoires, devant être communiquées au titre de la pré-notification, seront portées sur l'Avis d'échéance. Ce dernier vous sera remis, au moins 7 jours avant la date de prélèvement.

CRÉANCIER

I.C.S. : **FR12ZZZ384593**

Identifiant Créancier S.E.P.A.

TRÉSORERIE PRINCIPALE DE SAINT-BRIEUC - BANLIEUE
COMPTABLE DE CÔTES D'ARMOR HABITAT

Nom du créancier

3 Boulevard Édouard Prigent - BP 2245

Adresse (numéro et nom de rue)

22022 SAINT-BRIEUX CEDEX 1

Code postal, ville

FRANCE

Pays

DÉBITEUR

Veuillez compléter les champs marqués (*)

Code Dossier :

(*) Nom / Prénom du débiteur (longueur maximale de 70 caractères)

(*) Votre adresse (numéro et nom de rue)

(*) Code postal, ville

(*) Pays

(*) Les coordonnées de votre compte (IBAN)

(*) Les coordonnées B.I.C.

PAIEMENT RÉCURRENT / RÉPÉTITIF

Type de paiement

PAIEMENT PONCTUEL / UNIQUE

Date de prélèvement mensuel

le 7 du mois

le 12 du mois

Fait à _____

Le, _____

(*) Signature(s)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de la relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ces droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A retourner à

CÔTES D'ARMOR HABITAT
6, rue des Lys – BP 55
22440 PLOUFRAGAN

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier



CÔTES D'ARMOR HABITAT

Siège :

6 rue des Lys-BP 55
22440 Ploufragan
Tél. **02 96 94 12 41**
Fax 02 96 78 25 91

Agence :

21 Boulevard d'Armor
22300 Lannion
Tél. **02 96 48 87 60**
Fax 02 96 48 06 62

Site internet : www.cotesdarmorhabitat.com

Courriel : contact@cotesdarmorhabitat.com

LE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

GAGNEZ DU TEMPS ET DE L'ARGENT

- Plus de déplacement au siège
- Plus d'attente au guichet (La Poste, Trésor Public)
- Plus de chèque à rédiger
- Plus d'enveloppe ni de timbre
- Plus d'oublis de paiement

FAITES PRÉLEVER VOS LOYERS !

- Signer et renvoyer le document au verso, accompagné d'un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne au format IBAN / BIC

RESTER MAÎTRE DE VOTRE COMPTE

- En effet, à tout moment, vous pourrez suspendre l'exécution du prélèvement, en intervenant auprès de l'établissement gestionnaire de votre compte

IMPORTANT

CONTINUEZ DE PAYER VOTRE LOYER SELON LE MOYEN HABITUEL, JUSQU'À CE QUE LA MENTION "PRÉLEVÉ LE ..." APPARAISSE SUR VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE.

TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION POURRA VOUS ÊTRE COMMUNIQUÉ
EN TÉLÉPHONANT OU EN VOUS ADRESSANT A CÔTES D'ARMOR HABITAT AU : **02 96 94 12 41**

EN VOUS SOUHAITANT QUE CETTE PRESTATION AMÉLIORE ENCORE LES SERVICES RENDUS
PAR CÔTES D'ARMOR HABITAT, JE VOUS PRIE D'AGRÉER, MADAME, MONSIEUR,
L'EXPRESSION DE MES SALUTATIONS DISTINGUÉES.

Christelle BÉZARD
La Directrice Générale

COMMENT PROCÉDER

- Pour bénéficier du prélèvement automatique, remplissez l'imprimé au verso, et adressez-le signé à Côtes d'Armor Habitat dans les meilleurs délais.
- **N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE AU FORMAT IBAN / BIC.**
- Un modèle type complété est à votre disposition sur le site Internet www.cotesdarmorhabitat.com